

LE PETIT

saint - GEORGES

N°10



Soleil & projets

Juillet 2024

Au sommaire



Edito	3	Vie associative	13
Retour en images	4	Evènement	14
Vie municipale : budget	6	Bibliothèque	15
Vie municipale : travaux	7	Zoom : O.P.A.H	15
Fibre	8	Publicités	18
Le bien vivre ensemble	8	Portrait : Véronique Coste	19
Vie scolaire	11	Développement durable	20
Tribune opposition	12	Agenda	23



CONSEILS MUNICIPAUX À VENIR

- Mardi 8 octobre 2024 à 18h30
- Mardi 5 décembre 2024 à 18h30

SALLE DU FOYER

Magazine édité par la Mairie de Saint-Georges-Les-Bains

Responsable de la publication :
Geneviève Peyrard - Maire

Rédaction:
Services de la mairie, commission communication

Crédit photos:
Sara Valla, Bernard Frugier, Christine Lachaud, commission communication

Régie publicitaire:
mairie de Saint-Georges-Les-Bains

Infographie :
mairie de Saint-Georges-Les-Bains

Imprimé sur du papier certifié PEFC
(Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières)

Chères Saint-Georgeaises, chers Saint-Georgeois,



Je suis ravie de partager avec vous ce bulletin de juin. C'est un bulletin un peu différent à mes yeux, car cela fait maintenant plus de 4 ans que vous nous avez accordé votre confiance.

Depuis cette période, nous nous sommes efforcés avec mon équipe de la majorité de rendre notre commune encore plus attractive. Je remercie les associations pour leur dynamisme et le monde économique pour son pouvoir d'attractivité. Notre volonté est de faire de notre commune un vrai lieu de vie et je tiens à remercier tous les Saint Georgeois qui y contribuent chaque jour.

Soyez assurés que vous servir, servir notre commune et par là notre territoire et ses habitants est, avec mon équipe, notre seule ambition. C'est ce qui guide nos actions au quotidien dans ce monde qui avance si vite.

C'est dans cet esprit qu'avec mes adjoints, et leurs commissions respectives, nous réfléchissons, nous travaillons, et nous agissons pour vous et dans l'intérêt général.

C'est dans cette direction que tous les services œuvrent pour votre bien-être et votre cadre de vie.

C'est ainsi, qu'avec vous tous, nous relèverons les défis qui se présenteront à nous. Chacun d'entre nous, à son niveau, en tant que citoyen responsable et respectueux, apporte sa contribution positive dans la vie de notre belle commune.

Je remercie également l'ensemble de nos agents, techniques et administratifs pour la qualité de leur travail. Ils sont les chevilles ouvrières de nos décisions et je suis heureuse d'être entourée d'une équipe compétente et engagée au service des Saint Georgeois.

Nous sommes à votre disposition alors n'hésitez pas à venir à notre rencontre en sollicitant un rendez-vous à la Mairie. Vous pouvez également nous retrouver lors des réunions de quartiers.

Le monde bouge, la société évolue, mais nos valeurs doivent se recentrer sur l'essentiel. Fédérer, rassembler, partager, sont des mots qui doivent retrouver du sens dans nos vies et dans notre quotidien à tous. Réapprendre la tolérance et la bienveillance et permettre le "vivre ensemble" est indispensable.

Une politique d'engagement et surtout d'investissement, comme nous la menons, permet l'épanouissement de tous les Saint Georgeois.

Je vous laisse découvrir ce bulletin et sachez que vous pouvez compter sur moi.
Avec toute mon amitié,

RETOUR EN iMAGES



Réunion de quartier



Journée internationale des Fôrets



Kermesse des écoles



Une naissance, une essence



Commémoration du 8 mai



Carnaval



Inauguration du Canyon du Turzon



Course Endurance VTT à Planèze



"Raconte-moi une histoire"



Semaine Olympique



Rencontre des nouveaux arrivants



Le budget communal

Véritable colonne vertébrale de la gestion municipale, chaque année, le budget communal définit et autorise toutes les actions que la municipalité entreprendra, impactant directement la vie des habitants. Plongeons dans ce sujet pour comprendre pourquoi il est si crucial.

Qu'est-ce que le budget ?

Le budget communal est à la fois un acte de prévision et d'autorisation. Acte de prévision, car il constitue un programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à faire sur une année. Acte d'autorisation, car le budget est l'acte juridique par lequel le maire (organe exécutif de la collectivité locale) est autorisé à engager les dépenses votées par le Conseil Municipal.

En résumé, le budget communal est un outil indispensable pour une gestion municipale saine et efficace.

Pourquoi est-il si important ?

Le budget communal touche à tous les aspects de la vie quotidienne des citoyens.

Voici quelques raisons pour lesquelles il est essentiel :

Transparence : il assure aux citoyens que les fonds publics sont utilisés de manière appropriée.

Efficacité : une bonne planification budgétaire permet d'optimiser les ressources, évitant les gaspillages.

Développement : Il permet de financer des projets qui améliorent la qualité de vie, comme la rénovation de l'école maternelle, l'aménagement de voies douces, etc.

Focus sur le budget de notre commune :

Délibéré le 26 mars 2024, le budget principal est équilibré en section fonctionnement à **1 838 990,69 €** et en section investissement à **2 750 315,89 €**. Dans un contexte économique marqué par une inflation persistante, les prévisions budgétaires ont été élaborées avec soin pour répondre aux besoins des habitants tout en préparant l'avenir de la commune. Voici une vue d'ensemble de ce que prévoit le budget pour 2024.

BUDGET PRINCIPAL 2024 -VUE D'ENSEMBLE			
FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
chapitre	montant	chapitre	montant
002 Déficit fonctionnement reporté		002 excédent fonctionnement reporté	298 682,13 €
011 charges à caractère général	425 717,72 €	013 atténuations des charges	10 000,00 €
012 charges de personnel	744 500,00 €	70 produits des services	77 100,00 €
014 atténuations des produits	16 000,00 €	73 impôts et taxes	400 000,00 €
65 autres charges de gestion	328 920,00 €	731 fiscalité locale	831 000,00 €
66 charges financières	15 000,00 €	74 dotations et participations	198 700,00 €
67 charges spécifiques	5 000,00 €	75 autres produits gestion	20 600,00 €
023 virement investissement	230 000,00 €	042 opérations d'ordre	2 908,56 €
042 dotation amortissements et prov.	73 852,97 €		
total dépenses fonctionnement	1 838 990,69 €	total recettes de fonctionnement	1 838 990,69 €
INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
chapitre	montant	chapitre	montant
001 Déficit d'investissement reporté		001 excédent d'investissement reporté	751 687,92 €
Dépenses nouvelles		Recettes nouvelles	
16 remboursement emprunt	130 869,00 €	10 dotations, fonds divers	70 000,00 €
204 subventions d'équipement versées	0,00 €	1068 excédent de fonct. capitalisé	300 000,00 €
21 immobilisation corporelles	719 287,00 €	13 subventions/investissement	724 475,00 €
23 immobilisation en cours	1 898 151,33 €	16 emprunt et assimilé	600 000,00 €
040 opérations d'ordre	2 008,56 €	16 caution	1 200,00 €
Reste à Réaliser en dépenses		021 virement de section fonction...	230 000,00 €
total dépenses d'investissement	2 750 315,89 €	042 opérations d'ordre transfert section	72 952,97 €
		041 opérations d'ordre patrimoniales	
		Reste à Réaliser en recettes	
		total recettes d'investissement	2 750 315,89 €

La section de fonctionnement inclut toutes les dépenses et recettes liées au fonctionnement de la collectivité, telles que les charges générales, les recettes des impôts locaux et les dotations de l'Etat. La section d'investissement concerne les dépenses liées au remboursement de la dette et aux équipements, ainsi que les recettes provenant des emprunts, des dotations et subventions de l'Etat, et de l'autofinancement qui est le solde excédentaire de la section de fonctionnement.

Objectifs Clairs pour 2024, le budget 2024 a été conçu dans le but de :

- Maintenir les taux des taxes locales.
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement.
- Investir dans des projets structurants pour répondre aux besoins des Saint-Georgeois et préparer la commune aux enjeux futurs, notamment la transition écologique et la sécurité.

A savoir : L'un des projets phares, la rénovation de l'école maternelle, sera financé par un emprunt, ajusté selon les subventions obtenues



Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site internet de la commune





Travaux



Nettoyage des fossés

Place du Canton
Route de Barruel



Goudronnage autour des
nouveaux conteneurs



Installation des
conteneurs semi-
enterrés

Ecole



Maçonnerie terminée pour
l'école maternelle, la
charpente peut arriver

La Clef des Champs



Agrandissement de l'entrée du
lotissement

Chateaurouge



Taille de la végétation au
boulodrome

Dalle de fondation école
maternelle

Parking tennis



Nettoyage du fossé du
parking du tennis

Chemin de Fialez

Restylage



Réalisation d'un enrobé



Rue Riou de Vel

À venir :

- Goudronnage Route de Chazalet
- Création d'un nouveau fossé en ciment au Citypark
- Travaux d'isolation phonique au local associatif
- Marquage dans le village des places de parking et de bus

- Travaux d'isolation à la salle du CLAE de l'école élémentaire, rénovation plafond et installation de pavés à led.
- Refaction d'un fossé en ciment et d'un regard pour l'évacuation de l'eau Chemin de Lacroix





Au sujet du raccordement de la fibre optique dans la commune, la Phase 1 s'est achevée en début d'année 2024 et les études de la phase 2 ont démarré dans le même temps.

Les derniers échanges avec Ardèche-Drome Numérique (ADN), en charge du déploiement, **indiquent que la phase 2 serait achevée pour la fin de l'année 2025** et que l'ensemble des points identifiés sur la carte seraient raccordables au premier trimestre 2025.

La carte de la couverture est disponible sur le site de l'ARCEP (artefibre.arcep.fr) et elle vous informe de l'avancé du projet.

Pour rappel, le projet porté par ADN vise à déployer la fibre optique sur le domaine public uniquement et ce sont les opérateurs (Orange, Free, Bouygues, SFR...) qui raccorderont votre habitation si vous souscrivez à un abonnement Fibre Optique.

La Mairie est référente du projet de déploiement aussi, **si vous avez des questions relatives à votre accès internet n'hésitez pas à nous consulter.**



DANS LA FORÊT COMMUNALE

N'oubliez pas de :

- rapporter vos déchets,
- ne pas fumer,
- ne pas allumer de feu.



ENTRETIEN DES TERRAINS

Le propriétaire d'un terrain privé, agricole ou non, qui laisse son terrain en friche, c'est-à-dire qui ne l'entretient pas, **peut causer un préjudice aux propriétaires des terrains voisins et être à l'origine de problèmes de salubrité et de sécurité.**

Tout propriétaire, locataire ou occupant d'un immeuble adjacent à une rue publique **doit maintenir son terrain en bon état de conservation et de propreté :**

- Il doit éviter d'y entreposer des détritus, du bois mort, de la ferraille et des substances nauséabondes, des matériaux de construction usagés et/ou tout autre objet hétéroclite.
- Il ne peut pas y laisser pousser des broussailles ou des mauvaises herbes.



INCINÉRATION DE DÉCHETS, FEUX DE JARDINS

Le brûlage des déchets verts est interdit par arrêté préfectoral, mais, dans certains cas, peuvent être autorisés en faisant une demande en mairie.

Compte tenu des risques pour la sécurité des personnes et des habitations, il est **interdit d'allumer des feux ou de laisser le feu se propager :**

- à une distance inférieure à 50 mètres des routes, chemins, bois, forêts et plantations ou reboisements de feuillus ;
- à 100 mètres des habitations, bois et forêts, des plantations et reboisements de résineux

BRUITS DE CHANTIER

Les travaux de bricolage ou de jardinage dont l'intensité sonore peut constituer une gêne pour le voisinage sont autorisés :

- Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h
- Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h seulement.

Les activités professionnelles générant une nuisance sonore ne sont autorisées qu'en semaine (ARRETE PREFCTORAL n° 2016-048-ARSDD07SE-01).



Le chien d'un voisin aboie énormément

que faire, que dit la loi ?

Quand on vit avec un chien, il faut également faire preuve de savoir-vivre avec ses voisins.

Les aboiements à répétition peuvent devenir un vrai cauchemar pour le voisinage, surtout lorsqu'ils ont lieu la nuit et empêchent les habitants du quartier de fermer l'œil.

Si le chien, ou les chiens, de vos voisins constituent des nuisances sonores, **vous avez la possibilité d'agir pour l'obliger à trouver une solution pour faire cesser ce tapage.** Néanmoins, il faut pour cela que les aboiements constituent une réelle nuisance, qui vous porte préjudice par son caractère anormal. Les voisins sont, en effet, tenus d'observer une certaine tolérance vis-à-vis des bruits émis par les habitants du quartier, et personne ne peut exiger le silence complet de son voisinage.



Chien d'un voisin qui aboie, que dit la loi ?

Le Code de la Santé Publique a mis en place plusieurs dispositions pour limiter les nuisances sonores et permettre à tout à chacun de bénéficier d'une relative tranquillité. Aussi, l'article R1336-5 du Code la Santé Publique stipule que « **Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage** ». Il précise également que le particulier peut être le fruit d'une personne, ou survenir par « l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité ».

Les aboiements d'un chien, s'ils sont intenses ou répétitifs, se trouvent donc sous le coup de cette loi.

Sanctions en cas de nuisance sonore

Selon l'article R623-2 du Code Pénal, les **nuisances sonores sont punies d'une amende**, et potentiellement de la confiscation de la source du bruit.

Aussi, votre voisin peut se voir saisi de ses chiens, une finalité d'autant plus probable si ses chiens aboient parce qu'ils sont victimes de négligence ou de maltraitance.

Le chien de mon voisin aboie tout le temps, que faire ?

Si le chien de votre voisin aboie sans cesse, vous pouvez entamer des démarches pour faire cesser la nuisance et, si rien ne s'arrange, porter plainte pour nuisances sonores.

Conciliation ou médiation : Rien ne vaut la compréhension entre voisins, qui plus est celle du propriétaire du chien.

Mise en demeure

Porter plainte : Le dernier recours, mais inévitable si le propriétaire ne met pas tout en œuvre pour faire cesser les nuisances.

Les aboiements excessifs d'un chien peuvent rapidement devenir une source de stress et de conflit avec vos voisins. Cependant, en suivant les démarches appropriées et en connaissant vos droits, il est possible de retrouver la tranquillité de votre foyer. **N'oubliez pas que la communication et la compréhension sont souvent les meilleures armes pour résoudre ce type de problème.**



Semaine olympique

Du 2 au 5 avril, l'école Lucien Roux a vécu une semaine olympique très riche.

En partenariat avec la municipalité qui a été force de proposition et de réalisation, l'USEP 07 et le tissu associatif local, **les élèves de l'école ont été immergés dans le sport olympique**. Tout d'abord, les quatre enseignants ont centré les apprentissages de la semaine autour de **l'histoire des Jeux Olympiques et de ses symboles** (drapeau, hymne, flamme, devise...) et le **déroulement prévu des jeux de Paris 2024** (dates, lieux des épreuves...).

Puis l'école a **accueilli des animateurs autour d'Aurélie, coordinatrice du festival des jeux de Valence**. Ces derniers ont présenté des jeux de société autour de l'Olympisme. Les élèves ont ensuite pu faire du **poney aux Chevauchées de Merlin**, pratiquer le **Jujitsu, la Boccia** (sorte de pétanque handisport), du **basket en fauteuil roulant** et du **hockey sur «gazon»**.

Le **breakdance**, nouvelle épreuve olympique au JO de Paris 2024 devait aussi être pratiquée pendant cette semaine mais l'animateur n'a pas pu se déplacer. Il est revenu faire une initiation à la danse urbaine fin mai.

Quoi qu'il en soit, ce fut une magnifique semaine pour les élèves et pour notre amie la **Phryge** que nous avons transportée avec nous dans nos expériences olympiques.



Citius, Altius, Fortius ! (plus vite, plus haut, plus fort)



Sortie vélo



C'est devenu une activité sportive attendue par les élèves de l'école élémentaire : **le cycle vélo a fait son retour durant cette année scolaire**.

De février à avril, toutes les classes ont démarré par un entraînement dans la cour géré par Frédéric Féroussier et l'enseignant.

Puis à deux reprises, les CE2, CM1 et CM2 se sont lancés pour des sorties plus longues sur les routes saint-georgeoises et des communes alentours. **Cette activité n'est possible que grâce à l'investissement des parents et grands-parents qui passent un agrément pour accompagner les enfants. L'équipe enseignante les en remercie fortement et espère que cette activité perdurera.**

Le sourire et la joie des enfants sont la meilleure des récompenses.



Elevage de poussin

Des petits pensionnaires dans la classe des Petite Section de l'école maternelle



Un projet « faire naître des poussins et les élever » a été mené au printemps, dans la classe de Petite Section de l'école maternelle, pour le plus grand plaisir de tous.

Le 5 mars 2024, des œufs ont été placés par les enfants dans une couveuse. Le 25 mars, leur patience fut récompensée par les premières « naissances », éclosions qu'ils ont pu vivre en direct : émerveillement et rires de découvrir des poussins tout mouillés et maladroits.



Pendant les 3 semaines qui ont suivies, **les élèves ont pris soin des nouveaux petits pensionnaires** : nettoyer la cage, changer l'eau et renouveler les graines. Ils ont également appris à s'apprivoiser mutuellement, les observer et les porter. Le jour des vacances, **les poussins ont été adoptés par certaines familles où ils grandissent bien depuis.**



TRIBUNE



Opposition

Aucun article ne nous a été soumis par l'opposition.



Café associatif

Les **Après-travail des vendredis** : le 28 juin soirée foodtruck et à la rentrée un vendredi par mois des **soirées à thème** (caillettes, ravioles, beaujolais nouveau...);

Les **mardis**, ouverture du café la journée durant l'été ;

Les **samedis matin**, à compter du samedi 6 juillet : **les petits déjeuner** (boisson chaude, pain, confiture, beurre, jus de fruit, yaourt ou compote et pause apéro sous les platanes tous les samedis matin de 9h00 à 13h00 ;

Le Verre à Soi toujours dans la bonne humeur lors de la St Patrick



La truite de l'embroye et du Turzon : mot du président, M. Philippe Constantin

"Le 1er semestre 2024 se termine avec de bons niveaux d'eau dans nos rivières. Peut-être que cette année, truites et autres poissons, souffriront moins de la sécheresse que ces dernières années.

Durant ce 1er semestre, nous avons pu :

- Empoisonner nos différentes rivières dont nous avons la gestion (Embroye, Turzon, Mialan).
- Organiser un safari truites dans les lônes de Soyons avec 51 participants dont 26 mineurs.

Aujourd'hui, nous préparons les différentes manifestations pour le 2ème semestre avec 3 journées d'initiation pêche sur nos 3 rivières.

L'AAPPMA « la truite de l'Embroye et du Turzon », remercie tous les bénévoles qui nous aident toute l'année dans nos activités. Nous remercions, aussi, les communes de Charmes / Rhône et Saint-Georges-les-Bains pour leurs aides financières pour notre concours aux carnassiers."

Sortie vélos, le vendredi 16 aout, une journée vélo, pique-nique ;

Cinéma : le cinéclub, projection et moment d'échanges après le film. Prochaine programmation le mercredi 4 septembre, puis une fois par mois ;

Le Tarot et les Jeux de Société un vendredi sur 2 à compter du 4 octobre.

Pour tous renseignements complémentaires, les joindre par mail : cafe07800@gmail.com



Dates à retenir

- **Samedi 7 septembre** : Initiation pêche au lac du Turzon avec la commune de Saint-Georges-les-Bains.
- **Septembre et Octobre** : 2 samedis de travaux
- **Samedi 12 octobre** : Concours aux carnassiers au lac du Turzon.





SAINT-GEORGES-LES-BAINS

SAMEDI 7 SEPTEMBRE

JOURNÉE FAMILIALE SPORTIVE

BUVETTE
FOOD TRUCK

STRUCTURES
GONFLABLES

ANIMATIONS
SUR LA
JOURNÉE
10H À 19H30

Cie Virgule présente
Les Z'abeilles



SPECTACLE
“ECOL’O BURLESQUE”
19H30
JEUNE PUBLIC

ORGANISÉE PAR LA MAIRIE DE SAINT-GEORGES-LES-BAINS, LES ASSOCIATIONS, LA MJC, L'APE ET LE COMITÉ DES FÊTES





L'équipe s'agrandit !

merci

"Si le bénévolat n'est pas payé, ce n'est pas parce qu'il ne vaut rien, mais parce qu'il n'a pas de prix".

Sherry Anderson, auteure et psychologue.



ZOOM

Depuis le printemps, quatre nouvelles bénévoles ont rejoint les rangs de la bibliothèque. Nous leur souhaitons la bienvenue et en profitons pour remercier toute l'équipe bénévole pour l'aide qu'elle apporte aux bibliothécaires.



Nadine Javerzat
Accueil



Bernadette Feroul
Accueil



Hélène De Bouillanne
Equipement

Pour la première fois cette année, la bibliothèque vous offre un spectacle pour Halloween !

La bibliothèque de Saint-Georges-lès-Bains présente **Merlenchanteuse** Conteuse, chanteuse, accordéoniste dans

Les étranges histoires de Crapouillon Courandair

JEUDI 31 OCTOBRE à 16h30

A la cantine de l'école élémentaire Lucien Roux

Renseignements au 04.75.60.42.57

Spectacle à partir de 3 ans

Entrée libre et gratuite

Durée : 15 min

Spectacle spécial Halloween

Véronique Coste
Accueil





Opération Programmée d'amélioration de l'habitat pour l'ensemble du territoire

(2024-2028)

11,5 M€ de subventions publiques pour aider à la rénovation du parc privé

Le programme Habitat développé sur l'ensemble du territoire de Rhône Crussol depuis 2018 s'est terminé fin 2021 avec un bilan très positif :

- 341 logements réhabilités
- pour un montant total de travaux de plus de 5 millions d'€
- et un montant total de subventions de 2,2 millions d'€ soit 44 %

La communauté de communes Rhône Crussol s'inscrit dans la continuité de ce programme et mobilise des financements de **l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)** pour la réalisation de travaux :

- La rénovation énergétique du parc de logements et notamment les logements énergivores
- La rénovation des logements dégradés et insalubres
- La remise sur le marché des logements vacants et la production de loyers maîtrisés
- Le maintien à domicile et l'adaptation des logements au vieillissement et à la perte d'autonomie

Ce programme d'aides permet aux propriétaires occupants ou à des bailleurs (pratiquant des loyers conventionnés) de bénéficier d'un accompagnement technique, financier et administratif afin de réaliser des travaux de réhabilitation de leur logement.

Du 1er janvier au 1er avril 2024, **93 propriétaires** se sont déjà renseignés. **38 sont accompagnés** et bénéficient de conseils techniques et financiers.

Qui peut bénéficier de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat ?

Les propriétaires occupants :

- Occupés à titre de résidence principale
- Aides sous conditions de ressources
- Travaux réalisés par des professionnels, labellisés RGE si rénovation énergétique
- Engagement d'occupation à titre de résidence principale pendant 3 ans après travaux
- Possibilité d'avance de subventions

Les propriétaires bailleurs :

- Location vide à usage de résidence principale
- Travaux réalisés par des professionnels
- Engagement de location pendant 6 ans
- Sous condition de ressources pour les locataires

Dans tous les cas, les travaux ne doivent pas être entrepris avant l'accord de tous les organismes qui financent l'opération.

Comment se renseigner?

L'équipe d'animation est à la disposition des propriétaires pour :

- informer gratuitement sur le dispositif d'aides
- étudier la recevabilité des projets
- vérifier la nature des travaux éligibles au programme et les subventions mobilisables selon la réglementation en vigueur
- conseiller et assister les demandeurs dans le montage des dossiers de demandes de subventions et versement des subventions.

Un projet de travaux dans votre logement ?

Propriétaire occupant
Propriétaire bailleur
Copropriétaire

Bénéficiez d'aides financières (sous conditions) et d'un accompagnement gratuit et indépendant pour rénover votre logement.

Pour quels types de travaux ?

- ➔ Rénovation énergétique
- ➔ Adaptation du logement au handicap et à la dépendance
- ➔ Rénovation globale d'un logement dégradé / vacant
- ➔ Ravalement de façades
- ➔ Préservation et valorisation du patrimoine
- ➔ Réfection des parties communes

Un accompagnement tout au long de votre projet par l'équipe d'Urbanis, mandatée par la Communauté de communes DIRAGA.



Vous pouvez joindre la communauté de communes par téléphone au 06 69 04 02 53 ou par mail: opah-rhonecrussol@urbanis.fr

3 permanences sont également réalisées sur le territoire, pendant lesquelles l'équipe Urbanis, missionnée par la communauté de communes se tient à votre disposition pour étudier vos projets et répondre à vos questions:

- les 3 premiers mercredi après midi du mois de 13h30 à 17h à la Communauté de communes à Guilherand Granges
- le premier mardi du mois de 9h30 à 12h30 à la maison France Services d'Alboussière
- le dernier mercredi du mois de 9h30 à 12h30 à la mairie de Saint Péray



PUBLICITES



Frédéric PEYRARD 06 12 89 07 54
fred-peyrard@wanadoo.fr

BOUTIK SPORT
CAPITAINE DE VOS ÉQUIPEMENTS !

07800 Saint-Georges-Les-Bains



Boucherie Charcuterie
Alexandre BOIS

Charcuterie maison • Saucisson maison
Viande de 1^{er} choix maturée

5, Place Victor Hugo • 07000 Privas • 04 75 64 86 20

7 Place des Platanes • 07210 Alissas • 04 75 30 54 61
DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE RÉFRIGÉRÉ
OUVERT 24H/24 7J/7

Z.A. Bled RD 86 • 07800 St Georges les Bains
04 75 84 04 37

Lucky-Vip
CHAUFFEURS PRIVÉS POUR PERSONNES D'EXCEPTION

Mariage • EVJF • Sortie restaurant
Anniversaire enfant...

04 75 85 78 65
devis@lucky-vip.com

Esthétique à domicile

Drôme et Ardèche



[Fanny Esthétique](#)
[fanny_esthetique07](#)

06 35 90 06 57



Sites web

EC2T
Électricité - Climatisation
Pompe à chaleur

04 75 76 77 62 - contact@ec2t.fr
179 avenue Marie Curie, 07800 La Voulte sur Rhône
www.ec2t.fr

Le Panier de Sandrine

FRUITS & LEGUMES
Vins Fromages
Charcuteries

RN86 - (07) ST GEORGES LES BAINS
tél. 04 75 83 66 09

MDA MDA CONSEIL **FenêtréA**
Menuiserie

125 ALL. DES PÊCHEURS - ZONE DU TURZON
07800 SAINT-GEORGES-LES-BAINS

Tél. 04 75 85 53 40 - Port. 06 82 79 04 71
mda2607@sfr.fr

FENÊTRES PORTES VOLETS

PORDES DE GARAGE STORES Moustiquaires PORTAILS VÉRANDAS PERGOLAS



Vous aussi vous souhaitez insérer un encart dans notre journal pour donner plus de visibilité à votre entreprise ?

Prenez contact auprès du secrétariat de mairie : 04.75.60.80.42

IMPRIMERIE NOUVELLE
Laurent BULTEZ

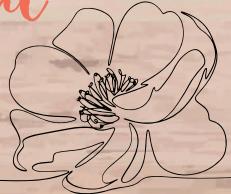
CRÉATION - PAO
IMPRESSION NUMÉRIQUE
IMPRESSION OFFSET ET TYPO
IMPRESSION GRAND FORMAT

Nous contacter :

25, avenue Léon Blum
07800 La Voulte-sur-Rhône
 04 75 85 35 48
 imp.nouvelle-bultez@wanadoo.fr



Départ à la retraite Véronique Coste : 23 ans de dévouement



Après 23 ans de dévouement et de service à la mairie de Saint Georges les Bains, Mme Véronique Coste prend une retraite bien méritée.

C'est en 2000 que Véronique intègre les effectifs de la commune, succédant à Elyane Nicolas, partie à la retraite. Depuis ce jour, elle n'a cessé de briller par son engagement sans faille.

Un Pilier de la Mairie

Véronique a su guider ses collègues et les élus dans les méandres des tâches administratives, allant de l'état civil aux élections en passant par l'urbanisme. Tous témoignent de l'aide précieuse de Véronique sur les différents dossiers, soulignant sa rigueur, sa disponibilité, sa loyauté et son sens aigu du service public.

Au fil des ans, Véronique a joué un rôle déterminant dans l'amélioration des infrastructures locales et la promotion d'une gestion administrative efficace et transparente.

Un Nouvel Élan Vers la Retraite

Désormais, Véronique peut se consacrer pleinement à sa famille, son mari Jacky, ses enfants, ses petits-enfants. Elle pourra également se concentrer sur ses passions comme le jardinage et la cuisine.

Vous aurez la chance de la croiser à la bibliothèque puisqu'elle est devenue bénévole depuis le mois d'Avril.

En notre nom à tous, nous souhaitons à Véronique une retraite joyeuse et épanouissante. Félicitations pour cette carrière réussie et tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle étape de vie.



CRÉATION D'UN SITE DE COMPOSTAGE COLLECTIF

MODE D'UTILISATION :

1 - Vous aurez à votre disposition 3 bacs en bois :

- N°1 — Bac d'apport de vos biodéchets
- N°2 — Bac de maturation
- N°3 — Bac contenant la matière sèche (broyat) à ajouter lors de l'apport de biodéchets.

2 - Idéalement 3 référents sont requis par site pour :

- Sensibiliser les nouveaux résidents
- Relayer les informations auprès de la CCRC (demande de broyat, transfert du compost, ...)

3 - Organisation d'une réunion d'informations (date à venir) :

Toutes les personnes susceptibles de se servir du site de compostage collectif y sont invitées. Les modalités d'utilisation y seront présentées et expliquées par une maître composteur. Elle pourra également répondre à vos questions.



Lexique

SYTRAD : Syndicat de traitement des déchets Ardèche Drôme

OMR : Ordure ménagère Résiduelle

Biodéchets : déchets issus de ressources naturelles (restes alimentaires, tiges de haie, tonte de gazon, feuilles mortes, déchets en cellulose essieu-tout, mouchoir en papier. -

Compostage : Mise en fermentation de bio déchets de façon à récupérer des éléments riches en minéraux et matière organique.

Lombricompostage : Digestion des déchets organiques par des vers placés dans un lombricomposteur.

Broyat : Produit issu du broyage de bran chages faisant partie du processus de compostage : apport de carbone, absorption d'humidité, aération de la matière.

AIDES ET CONTACTS

Communauté de communes Rhône Crussol

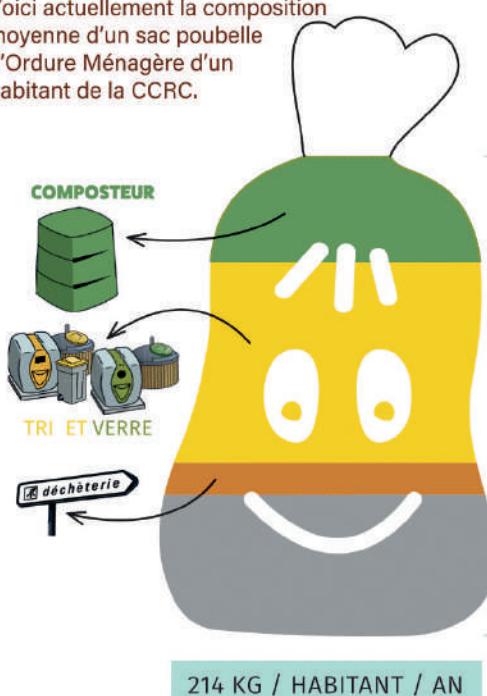
Notre technicien est à votre disposition pour tout complément d'information.

Les bacs de compost sont fournis par la CCRC.

Contact : dechets@rhone-crussol.fr

04 75 41 99 20

Voici actuellement la composition moyenne d'un sac poubelle d'Ordure Ménagère d'un habitant de la CCRC.



Rappelons que le tri des biodéchets est la meilleure solution pour réduire de 20 à 30% le contenu des poubelles d'Ordures Ménagères.

COMPOSTAGE

Objectif zéro déchet

Dans le cadre du Programme local de prévention des déchets 2020-2025, Saint-Georges-les-Bains met en place un premier site de compostage pour répondre à la volonté nationale de trier les fermentisables à la source (= ne pas les mettre dans vos poubelles).

POUR ATTEINDRE CET OBJECTIF

L'accent est mis sur la **valorisation locale des biodéchets** qui représentent **20 à 30 % du contenu des poubelles** d'ordures ménagères. LA CCRC propose 2 solutions aux administrés :

- **Des composteurs individuels** (vente à prix préférentiel de 30€ à la CCRC)
- **Des composteurs collectifs** (le 1er de Saint-Georges-les-Bains se trouve derrière l'Eglise)

REFERENT, POURQUOI PAS VOUS ?

En lançant l'opération « **Compostage de proximité** », la commune de Saint-Georges-les-Bains invite les habitants, intéressés par le rôle de référent, à se faire connaître auprès de la mairie.

Quels déchets composter ?

Les déchets humides

Epluchures de fruits et de légumes, restes de repas crus et cuits

- + Fruits et légumes abimés (même les agrumes)
- + Coquilles d'oeufs (écrasées)

Les déchets secs

Marc, filtres et dosettes de café, sachets de thé

- + Branchages (en petits morceaux)
- + Feuilles mortes, et papier kraft (en petits morceaux)

Pour un compost réussi, pensez à équilibrer les déchets secs et humides et à brasser le compost après chaque apport.

Depuis le 1er janvier 2024, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) demande aux collectivités françaises une généralisation du tri à la source des biodéchets, ce qui implique de tous s'y mettre.

Soutenu par



Ambroisie : nécessité d'agir !



Notre commune est confrontée à un ennemi silencieux mais redoutable pour la santé de nombreux habitants : l'ambroisie. **Cette plante invasive, dont le pollen est fortement allergène, représente une menace pour la santé publique et nécessite une action collective.**

Qu'est-ce que l'Ambroisie?

L'ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.) se distingue par sa capacité à se propager rapidement et par la virulence de son pollen. Chaque plante peut libérer des millions de grains de pollen, affectant la qualité de vie et la santé des personnes allergiques.



Ses feuilles très découpées sont vertes des deux côtés.



Ses fleurs de couleur vert clair apparaissent en juillet-août; ce sont celles qui portent le pollen.



Sa tige et ses branches sont couvertes de poils blancs.

Que faire pour lutter contre l'ambroisie ?

- Arrachage avant floraison : jusqu'à fin juillet.
- Utilisation de gants recommandée (possibilité d'irritations).
- Laisser sur place la plante arrachée (ne pas la mettre sur un lieu où un pneu de véhicule ou autre pourrait passer dessus et transporter des graines).
- Ne pas mettre en compost ni en poubelle.
- En cas de fauchage : laisser une dizaine de centimètres de tige.
- Signalement des lieux infestés : www.signalement-ambroisie.fr ou **par téléphone (0 972 376 888)**



AGENDA



AOUT

Jeudi 8 Août, 21h00



Le festival en tournée - The memory box
City Park

SEPTEMBRE

Samedi 7 septembre, à partir de 10h00



Journée familiale et sportive
City Park

Samedi 14 septembre



Concours de pétanque
organisé par le Comité des fêtes
City Park

OCTOBRE

Dimanche 20 octobre



Trail des Gaulois

Dimanche 20 octobre



Repas des chasseurs,
Domaine du Turzon

Jeudi 31 octobre, 16h30



Spectacle Halloween
"Les étranges histoires de Crapouillon
Courandair"
Cantine de l'école élémentaire, gratuit

Jeudi 31 octobre, 19h30



Jeu de rôle horrifique spécial Halloween
organisé par l'association
Les contrées du roliste
Local associatif, gratuit
**+ de 18 ans, déconseillé aux
personnes cardiaques et épileptiques**

Jeudi 31 octobre,



Soirée Halloween organisée par la MJC
Chateaurouge

NOVEMBRE

Cérémonie du 11 novembre



Monument aux mort, centre du village

DECEMBRE

Vendredi 6 décembre, à partir de 16h30



Illumination du sapin du village
Place de la fontaine



Samedi 14 décembre, 15h00

La cabane du Père Noël
Chateaurouge



Mercredi 18 décembre, 10h00

Raconte moi une histoire de Noël
Salle du foyer



Prochaines projections

"Les Rendez - vous du ciné-club"



Mercredi 4 septembre à 19h30



Mercredi 9 octobre à 19h30



Mercredi 6 novembre à 19h30



Pensez à arriver 15 à
20 min avant les
séances !





Le saviez-vous ?

De la baryte dans la forêt de Saint-Georges

Dès 1874, le domaine de la forêt communale de Saint-Georges a attiré la convoitise d'un entrepreneur de Tournon, Louis Faure, qui s'est adressé au maire de l'époque pour pouvoir extraire de la barytine (BaSO 4), principal minéral du baryum qui se trouvait alors sur des terrains infertiles.

Elle est notamment employée dans les bétons et briques denses, sert aussi de charge dans les peintures, les plastiques ou les caoutchoucs. Elle est aussi utilisée dans les matériaux insonorisant, en chimie sous forme de sels et dans des usages spécifiques, en verrerie haut-de-gamme ou technique, en métallurgie et en céramique. En octobre 1916, une nouvelle demande d'exploitation a été formulée devant les élus, par M. Planet, un Lyonnais exploitant de mines. **La délibération favorable du Conseil municipal sera annulée à la suite de l'intervention du préfet, et la convention entre l'entrepreneur et la municipalité ne sera finalement pas signée.** Il existait entre l'exploitant et la municipalité un différend sur les modalités d'exploitation et notamment la quantité de baryte à extraire annuellement. **La barytine n'est plus extraite en France depuis 2006.**

LE PETIT saint-GEORGES

Mairie de SGLB

04 75 60 80 42

mairie@saint-georges-les-bains.fr

Square René Cassin - Le village

07800 Saint-Georges-les-Bains

SUIVEZ-NOUS



Facebook@mairie.sglb

actualités

www.saint-georges-les-bains.fr

informations



Application CityAll

vie locale